

( 4 )

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
- b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
- c. Fondations?
- d. Caisse communales?
- e. Biens d'église?
- f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
- g. De biens-fonds?
- h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

16.

*La pension annuelle de l'instituteur consiste.*  
*En argent 24 florins de quatre batt. pièce payée par la grande commune de Belle.*  
*Item en argent 55 florins payés par la commune particulière de Villars-Dorion.*  
*Item chaque chef de famille ayant enfant instruit sur le Rôle des écoliers paye trois batt. par chaque enfant.*  
*En mesel 20 quarterons mesure de Morges, livrés par la grande commune de Belle.*  
*Plus chaque chef de famille ayant enfant instruit sur le Rôle des écoliers paye demi quarteron de Mesel.*  
*Item, une Savelle de bled à l'époque de la moisson.*  
*Chaque chef de maison n'ayant point d'enfant d'un tiers de quarteron de bled, cela pour les prières publiques.*  
*Plus d'argent jouit il en l'ardou contenant environ.*  
*Moins, un plantage de la venterance de environ.*  
*teront de terrain.*  
*Pois. On fournit annuellement à l'instituteur environ trois char de bois pour son chauffage, qui provient de la chambre d'école. Henri Frédéric Raymond.*

*Henri Frédéric Raymond*

( 1 )

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

RAPPORTS LOCAUX

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

- a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?
- b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?
- c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?
- d. District
- e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

- a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.
- b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Réponses

134

Montricher

*N. 67*

1. Montricher

a. un Bourg

b. une Commune indépendante d'aucune autre,

c. De la Paroisse de l'Isle, & de l'agence de Montricher

d. District de Cossonay.

e. Canton du Semais.

*Aucun hameau n'existe près Montricher. Il y a simplement Cinq Maisons écartées à 15 minutes ou environ du Bourg, trois Enfants de ces Maisons fréquentent l'école.*

( 2 )

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence? - - - - 4°

a. Leurs noms. - - - - a. Mollens, Campigny, Villars Bozon, Sple, Mauraz

b. Leurs distances réciproques. - - - - b. Mollens est éloigné de Montichet de 30 minutes. Campigny d'environ une heure Villars 35 minutes Sple 45 Mauraz 40.

I I

I N S T R U C T I O N .

5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école? - - - - 5°. à Dieu, à lire & l'écriture avec l'arithmétique l'orthographe, & le chant des psaumes.

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle? - - - - 6°. Toute l'Année & encore en été le Dimanche pour les Cathecumaines.

7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage? - - - - 7°. Le Catechisme d'Osterval retouché avec le Bapst Relatif ad dit Catechisme.

8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés? - - - - 8°

9°. Durée de l'école chaque jour? - - - - 9°. En hiver 7 heures de jour & trois heures la Veille pour les garçons pour les perfectionner à l'Orthographe & l'arithmétique.

10°. Les enfans sont-ils distribués ou classés? - - - - 10°. Il y a trois Classes suivant la portée des Ecoliers

I I I

R E L A T I O N S P E R S O N N E L L E S .

11°. Instituteurs. - - - - 11°

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière? - - - - a. Le Régent a reçu son brevet du Seigneur du Lieu ensuite d'une nomination présentée par le Pasteur après un examen public.

b. D'où est-il? - - - - b. De l'Abaye en la Vallée du Lac de Joux.

c. Son nom - - - - c. Abram Isaac Guignard.

( 3 )

d. Son Age. - - - - d. 58 Années.

e. Sa famille, combien d'enfans a-t-il? - - - - e. 7 Enfans.

f. Depuis combien de tems est-il instituteur? - - - - f. Depuis 18 Ans.

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit la vocation précédente? - - - - g. aux Biaux. Régent 10 Années.

b. Réunit-il à son office quelque autre fonction? quelles sont-elles? - - - - h.

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école? - - - - 12°. 86 Ecoliers.

a. En hiver, } soit garçons ou filles. a. En hiver 49 garçons 37 filles. En été 30 au plus  
b. En été, }

I V

R A P P O R T S E C O N O M I Q U E S .

13°. Biens & fonds de chaque école. - - - - 13°. L'Ecole ne possède aucun bien fonds excepté un Chenevier que la Commune donne à jouir au Régent

a. Possède-t-elle de pareils fonds? - - - - a.

b. Quelle en est la valeur? - - - - b.

c. Source des revenus. - - - - c.

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres? - - - - d.

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien? - - - - 14°

15°. Bâtiment de l'école. - - - - 15°. un bon Bâtiment.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré? - - - - a. - - - - prochainement nuf.

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment? - - - - b. une pour l'école, deux pour le Régent.

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix? - - - - c.

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école. - - - - d. La Commune.

135

( 4 )

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accéder, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

La pension annuelle de l'instituteur consiste, en 40 quarterons de Mespel mesure de Morges, chaque enfant inscrit sur le Rolle paye de lui quarteron le déficient est rempli par la bourse de la Commune & celle des Pauvres, quand le nombre d'enfants n'est pas suffisant pour compléter ces 40 quarterons.

Item argent 152 florins 6 sols de quatre baches pièce dont 110 florins payés par la Commune, & 42 florins 6 sols par la bourse des Pauvres. Plus du bois à brûler pour son usage. Quelques avantages qui peuvent valoir environ 15 florins.

Abram Isaac Guignard Docteur

( 1 )

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

N. 68

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

Campigny

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

C'est un grand Village

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

C'est une Commune, indépendante d'autres

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

C'est le chef lieu de la Paroisse de Campigny et de la même Agence.

d. District

de Cassinay

e. Canton

du Léman

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

Il n'y a aucune Maison isolée que ce qui forme le Village, proprement dit.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Tous ces articles sont indiqués pour cette Commune.

fans  
liche

ant